



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2015**

**DATE DE
CONVOCAATION**

14 Décembre 2015

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 13
ABSENTS : 06
QUORUM : 10
PROCURATION : 01

DELIBERATION N°50/2015/MT

Participation financière aux obsèques de Monsieur Cornelis BLOK

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE DIX-HUIT DECEMBRE A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. **Patrick LECANTE**, Maire
M. **Patrick LABEAU**, 1^{er} Adjoint
Mme **Marcelline POPO**, 2^{ème} Adjointe
Mme **Liliane DAUPHIN**, 4^{ème} Adjointe
M. **Jean-Yves TARCY**, 5^{ème} Adjoint
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller
Mme **Rosaline CAMILLE SIDIBÉ**, Conseillère
Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère
M. **Donel DUCCE**, Conseiller
Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : M. **Brice SEPHO**, 3^{ème} Adjoint
Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère
Mme **Eléonore JOHANNES**, Conseillère

ABSENTS : M. **Christian PORTHOS**, Conseiller
Mme **Marlène MONTET**, Conseillère
M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.



DELIBERATION N°50/2015/MT
Participation financière aux obsèques de Monsieur Cornelis BLOK

En date du 27 octobre 2015, la Commune de Montsinéry-Tonnégrande a été informée du décès de Monsieur Cornelis BLOK, survenu le 25 octobre 2015 à son domicile à l'âge de 84 ans.

Cet administré de la Commune, qui était en situation précaire, bénéficiait d'une très faible pension. C'est à ce titre que Monsieur Mirto JOSEPH, ami proche de cet habitant décédé, a fait établir auprès de la Maison Tarin un devis relatif aux frais d'obsèques, s'élevant à la somme totale de 2.384,00 €. Monsieur JOSEPH a pu verser à ses frais un acompte de 500 €. Cependant, il reste un reliquat de 1.884,00 €.

Ainsi, une demande d'aide financière a été faite à la Collectivité Communale pour la prise en charge partielle des frais d'obsèques de Monsieur Cornelis BLOK, correspondant au reliquat. Conformément aux articles L.2213-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Maire ou, à défaut, le représentant de l'Etat dans le Département pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance » dans le cimetière communal.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver la prise en charge partielle des frais d'obsèques de Monsieur Cornelis BLOK, pour la somme de 1.884,00 € ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n° 51/MT/2015 de Monsieur le Maire portant sur la participation financière aux obsèques de Monsieur Cornelis BLOK ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE

Article 1: **APPROUVE** la prise en charge partielle des frais d'obsèques de Monsieur Cornelis BLOK, pour la somme de 1.884,00 € ;

Article 2: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	14	dont procuration(s)	1
------	----	------------------------	---

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----



Le Maire,


Patrick LECANTE

Publication le :

